

MODÈLE.

Mairie d
Arrondissement communal d

Du à (1) jour du mois de heures du (1) au

(1) Mettre l'heure, et indiquer si c'est le matin ou le soir.

ACTE DE MARIAGE de
 âgé de ans, né à département
 le le du mois
 de an profession de
 demeurant à département d
 fils (A) de demeurant à,
 département de et de (B)
 Et de âgée de ans,
 née à département d
 le du mois de an
 demeurant à département d
 fille (A) de département
 demeurant à et de (B)

(A) Mettre avant le nom des pères de chacun des futurs le mot majeur ou mineur.
 (B) Il faut expliquer si le père et la mère sont vivans, ou si l'un d'eux, ou si tous les deux sont morts.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites à (C)

(C) Les publications doivent avoir été faites au domicile susdit des futurs, s'ils sont majeurs; au domicile de leurs pères, s'ils sont mineurs; au lieu où l'assemblée de famille a eu lieu, si les parens sont morts. -- Le domicile actuel s'entend d'un séjour de six mois. -- Il faut mettre la date de tous les actes énoncés. -- Si les futurs ou un des deux est mineur, il faut le consentement du père; ou de la mère, si le père est mort ou interdit; ou d'une assemblée de famille, s'il n'y a ni père ni mère. Les actes de consentement doivent être énoncés. Le père ou la mère pourront le donner de vive voix, quand ils seront présents. Dans ce cas on en fait mention. -- Dans le cas où il y aurait eu des sommations respectueuses, il faut en faire mention et donner les dates. Dans le cas où il y eût une opposition, il faut expliquer comment elle a été levée, si c'est volontairement ou par jugement. Mettre la date de tous ces actes. -- Il faut mentionner les actes de naissance des époux.

et affichés aux termes de la loi (D) le tout en forme.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un l'autre

| | |
|----------------|---------------|
| En présence de | démourant à |
| département d | profession de |
| De | démourant à |
| département d | profession de |
| De | démourant à |
| département d | profession de |
| De | démourant à |
| département d | profession de |
| De | démourant à |
| département d | profession de |

(D) Il faut indiquer de quels registres on a extrait les actes de naissance des époux.

(E) Il faut expliquer si les témoins sont parens et à quel degré.

(F) Il faut expliquer si les parens ont signé ou non, et pourquoi; si les parens sont présents, et ont signé. -- S'ils ne savent pas signer, il en sera fait mention.

(G) Ou dire si les témoins ont su signer, ou non.

Après quoi, moi, maire d, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, lecture faite aux parties et aux témoins des différens actes mentionnés ci-dessus, et du présent, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux (F) et témoins, (G) signé avec moi.

Nota. L'âge requis pour le mariage est dix-huit ans pour les hommes, et quinze ans révolus pour les femmes.

Du Sifisme jour du mois de frimaire en treize, à dix heures du matin



DEPARTEMENT de la H. TE-GARONNE.
 Arrondissement.
 MAIRIE de

ACTE DE MARIAGE de *Barthelme mazieres*
 âgé de *vingt sept* ans, né à *Leffaller* -
 département de *haute garonne* - le *quinze* du mois
 an *1797* - profession de *Charpentier*
 demeurant à *Leffaller* - département de *haute garonne*
 fils *majeur* de *Jean Gault mazieres* demeurant à *Leffaller*
 département de *haute garonne* - et de *une* *Antoinette marie*
sont deux vivants

N.º

Et de *marqueritte frezouh cuisiniere*
 âgée de *trente* ans, née à *Sautres* département
 du *Tarn* - le *trois* - du mois de *avril* an *1771*
 demeurant à *Ville nouvelle* - département de *haute garonne*
 fille *majeure* de *Jean Jean frezouh* demeurant à *Saurougnou*
 département de *Tarn* - et de *Catherine curzat marie*
laditte curzat sa mere etants vivants

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *Ville nouvelle* le *vingt de brumaire* dernier et le *vingt Sept* du *même* mois au *13*

et affichés aux termes de la loi, et à *Leffaller* *hier* *aujourd'hui* et au *quedessus* le tout en forme.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *marqueritte frezouh pour son epoux* - l'autre *Barthelme mazieres pour son epoux*

En présence de *Antoine Suquet* - demeurant à *Leffaller* - département de *haute garonne* - profession de *menager*

De *Jean arthe* - demeurant à *Trebou* - département de *haute garonne* - profession de *menager* -

De *Olivier rouquairat* demeurant à *Trebou* - département de *haute garonne* - profession de *menager* -

De *Stien Calé* - demeurant à *Leffaller* - département de *haute garonne* - profession de *proprietaire*

De *Jean Louis Calé* - demeurant à *Leffaller* - département de *haute garonne* - profession de *proprietaire*

Après quoi, moi *Jean Louis Calé*, maire d *Leffaller* - faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, lecture faite aux parties et aux témoins des différens actes mentionnés ci-dessus et du présent, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux et témoins, signé avec moi.

Premier feuille coté et paraphé par nous Président du Tribunal de 1.º instance du 2.º arrondissement du département de la Haute-Garonne, *Monsieur*

Antoine Suquet Rouquairat
Jean arthe
Olivier rouquairat
Stien Calé
Jean Louis Calé